

Zürich, 10.12.2019

# Règles de communication et de configuration naturemade

Chères utilisatrices, chers utilisateurs,

Les règles de communication et de configuration naturemade sont utiles à tous ceux qui s'engagent pour l'image de marque naturemade, aux niveaux publicitaire et esthétique. Ces principes et directives font partie intégrante du contrat de licence avec le VUE, et leur respect est vérifié dans le cadre de l'audit de contrôle annuel. Ils concernent l'utilisation de naturemade star et naturemade basic dans la pratique quotidienne des relations publiques relativement aux « énergies renouvelables » et à l'« éco-énergie », et réglementent l'utilisation des caractères, des couleurs et l'application des logos naturemade star et naturemade basic. En appliquant ces règles, vous assurez une présentation exceptionnelle et la crédibilité du label de qualité naturemade. Bonne chance !

En utilisant le label de qualité aussi souvent que possible et de manière consistante, vous contribuez à accroître sa notoriété.

# Communication

En signant le contrat de licence, le concessionnaire s'engage à remplir les tâches suivantes :

## Utilisation des logos par les concessionnaires

Intégration obligatoire des logos naturemade basic ou naturemade star dans les directives et les instructions du concessionnaire concernant le Corporate Design de la communication du produit.

Présence des logos naturemade basic ou naturemade star dans toutes les documentations de produits correspondant à la qualité de l'énergie en question: prospectus sur les produits, annonces publicitaires et réclame sur l'internet pour promouvoir les produits, etc.

Présence des logos naturemade basic ou naturemade star lorsque des produits énergétiques certifiés naturemade font l'objet d'une promotion dans le cadre du marquage de l'électricité.

Inscription des logos naturemade basic ou naturemade star sur les installations produisant de l'énergie certifiée naturemade, dans la mesure du possible et pour autant que cela soit judicieux.

Intégration des logos naturemade basic ou naturemade star dans la communication lorsque l'on recourt à l'énergie certifiée naturemade pour faire de la promotion dans le cadre de manifestations de sponsoring.

## Utilisation des logos par les consommateurs

Lorsque de l'énergie certifiée naturemade est utilisée pour la fabrication de produits et que l'on en fait la promotion (par exemple pain cuit avec de l'éco-électricité), ou lorsqu'une certaine quantité d'énergie certifiée naturemade est intégrée dans la vente de produits (par exemple vélos électriques avec éco-électricité), il est recommandé d'employer les logos naturemade basic ou naturemade star dans la communication conformément aux directives pour l'utilisation du label par les consommateurs. Les concessionnaires motivent les clients commerciaux éventuellement concernés à faire ce pas.

Les fournisseurs encouragent les clients commerciaux consommant de l'énergie certifiée naturemade à utiliser dans leur communication d'entreprise les logos naturemade basic ou naturemade star conformément aux directives pour l'utilisation du label par les consommateurs.

## Utilisation de by-lines pour compléter les logos

Il est généralement recommandé d'utiliser les by-lines correspondant aux logos afin qu'ils soient perçus de manière optimale. On peut utiliser la provenance de l'énergie d'une installation, d'un lieu, d'une région, d'un canton ou d'un pays comme by-line pour compléter le label de qualité d'un produit correspondant, si les conditions fixées sont remplies (voir « Marquage de la provenance de l'énergie certifiée », page 6).

## Utilisation obligatoire du label de qualité dans tous les textes et outils de communication

Les fournisseurs d'énergie qui communiquent que leurs produits énergétiques, c-à-d leur électricité, chaleur/froid ou biométhane contiennent de l'énergie certifiée naturemade star ou naturemade basic, sont tenus de faire certifier leurs produits énergétiques (électricité, chaleur/froid, biométhane). Les énoncés tels que « L'énergie provient de l'installation xy certifiée naturemade » sont admis uniquement si l'énergie est vendue aux consommateurs par le biais d'un produit énergétique certifié.

Le nom naturemade basic resp. naturemade star s'écrit toujours en minuscules, indépendamment de sa position dans la phrase et de son utilisation.

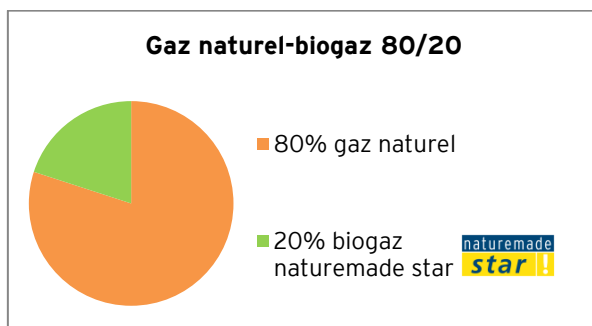
«naturemade», «naturemade star» et «naturemade basic» ne peuvent pas être employés comme noms de produits.

## Utilisation du label de qualité dans la communication relative aux produits à base de gaz naturel/biogaz contenant une part naturemade star

Le label de qualité naturemade star peut être utilisé dans la communication relative aux produits à base de gaz naturel/biogaz si les conditions suivantes sont respectées:

- La part de biogaz marquée avec le label de qualité naturemade star est intégralement couverte par une licence de distribution naturemade star.
- Le label de qualité naturemade star est exclusivement utilisé pour le marquage de la part certifiée naturemade star. La qualité et la provenance de la part non certifiée sont clairement spécifiées. Il apparaît clairement que seule la part naturemade star est certifiée.
- La part naturemade star contenue dans le produit se monte au minimum à 10%.
- Les supports de communication sont soumis au secrétariat du VUE avant utilisation.

### Exemple



# Règles d'usage linguistique naturemade star

L'usage linguistique suivant est autorisé (voir aussi contrat de licence) :

## **naturemade star**



naturemade star est décerné pour l'énergie produite de manière écologique. Les termes suivants peuvent être utilisés comme synonymes de naturemade star (liste non exhaustive) :

---

<b>naturemade star</b>	=	Label de qualité pour l'électricité/chaleur/froid/biométhane produit de manière écologique
	=	Courant/chaleur/froid/gaz/énergie de production écologique
	=	Courant/chaleur/froid/biométhane/énergie produit(e) dans le respect de l'environnement
	=	Courant/chaleur/froid/biométhane/énergie ménageant l'environnement
	=	Courant/chaleur/froid/biométhane/énergie vert(e)

---

Le VUE recommande d'utiliser les by-lines et slogans suivants avec naturemade star :

énergie écologique

...car l'énergie a besoin de qualité.

l'énergie avec un plus.

# Règles d'usage linguistique naturemade basic

L'usage linguistique suivant est autorisé (voir aussi contrat de licence) :

## **naturemade basic**



naturemade basic désigne une énergie issue de sources renouvelables.

Les termes suivants peuvent être utilisés comme synonymes de naturemade basic :

---

<b>naturemade basic</b>	=	Label de qualité
	=	Courant/chauffage/froid/énergie issu(e) de sources renouvelables
	=	Courant/chauffage/froid ménageant le climat
	=	Electricité pour la promotion des énergies renouvelables
	=	Electricité pour l'avenir énergétique

---

Le VUE recommande d'utiliser les by-lines et slogans suivants avec naturemade basic :

énergie renouvelable

...car l'énergie a besoin de qualité.

l'énergie avec un plus.

naturemade basic ne désigne pas une énergie produite de manière écologique. Par conséquent, naturemade basic ne peut pas être utilisé en relation avec les termes « éco » ou « écologique ».

# Marquage de la provenance de l'énergie certifiée

La provenance de l'énergie peut être spécifiée au moyen d'un by-line et/ou d'un emblème associé aux labels de qualité naturemade basic et naturemade star si les conditions suivantes sont remplies:

- 100% de l'énergie vendue par le biais du produit naturemade correspondant provient du site décrit (site de l'installation).
- La provenance décrite est clairement définie.
- Lors de l'audit de contrôle annuel, l'auditeur accrédité vérifie si l'énergie provient bien du site indiqué, et si le label de qualité peut donc être accompagné d'un byline et/ou d'un emblème.

Le label de qualité avec byline peut être obtenu auprès du secrétariat du VUE avec les indications de provenance suivantes:

- Installation de provenance
- Village/ville de provenance
- Région de provenance
- Canton de provenance
- Pays de provenance

Pour un marquage avec emblème, il faut en plus respecter les conditions suivantes:

- L'emblème ne doit pas recouvrir le logo naturemade - ni le cadre blanc entourant le logo.
- La présentation doit être approuvée par le secrétariat du VUE.

# Configuration

Utilisation des logos naturemade et des couleurs:

Les logos naturemade star / naturemade basic et les by-lines et slogans peuvent être obtenus sous la forme de fichiers .EPS par e-mail à l'adresse suivante : [info@naturemade.ch](mailto:info@naturemade.ch).

Tous les logos sont aussi enregistrés sur le CD livré avec les contrats de licence.

Les deux logos naturemade basic et naturemade star se distinguent par leur couleur de fond et le nom du produit (en version noir-blanc, uniquement par le nom du produit).

Les logos n'apparaissent que dans leur ensemble indivisé et il n'est pas autorisé de les décomposer. Leur largeur ne doit jamais être inférieure à 20 mm. Veuillez aussi noter les indications précises concernant les teintes et les parts de noir prises dans les versions noir-blanc.

---

## Couleurs



Pantone 540 CV

C : 100 / M : 47 / Y : 0 / K : 47



Pantone 109 CV

C : 0 / M : 8.5 / Y : 94 / K : 0



Pantone 540 CV

C : 100 / M : 47 / Y : 0 / K : 47



Pantone 291 CV

C : 33 / M : 3 / Y : 0 / K : 0

---

## Noir/blanc



C : 0 / M : 0 / Y : 0 / K : 100



C : 0 / M : 0 / Y : 0 / K : 25



C : 0 / M : 0 / Y : 0 / K : 100



C : 0 / M : 0 / Y : 0 / K : 25